

Écoutes téléphoniques, piratages de boîtes mails, utilisation de logiciels espions... Le scandale du tabloïd News of the World qui a éclaté en juillet 2011 au Royaume-Uni a révélé les pratiques polémiques de certains journalistes britanniques. Enquête sur les méthodes d'investigation utilisées outre-Manche.



Un petit piratage de temps à autre... Certains journalistes n'hésitent pas à flirter avec l'illégalité pour obtenir de bons scoops bien croustillants. Au Royaume-Uni, ce n'est pas nouveau. Ce qui est récent par contre, c'est que ces pratiques soient décriées unanimement par l'opinion publique britannique.

Six mois après la réouverture de l'enquête sur les écoutes téléphoniques du tabloïd News of the World, l'affaire a pris une tournure internationale. Le 5 juillet 2011, Nick Davies, journaliste au Guardian fait ressurgir une vieille affaire: le meurtre de Milly Dowler, une collégienne britannique de 13 ans portée disparue en 2002. Dans son article, il révèle que des journalistes

de News of the World en quête d'exclusivité, avaient à l'époque piraté la boîte vocale du portable de la jeune fille. Alors que celle-ci était déjà morte.

Sortie en juillet dernier, l'affaire fait l'effet d'une bombe. Et ses répercussions secouent encore aujourd'hui le Royaume-Uni. Pour la première fois, l'opinion publique s'émeut de l'utilisation de telles méthodes et les journalistes britanniques se retrouvent sur le banc des accusés.

TABLOÏDS ET PRESSE SÉRIEUSE DANS LE MÊME SAC

L'usage de méthodes sinon illégales, du moins à l'encontre de la déontologie journalistique, est loin d'être uniquement le fait de la presse à sensation. « Les tabloïds n'ont pas l'apanage du recours à des moyens d'enquête clandestins. Dans l'affaire Jonathan Aitken*, le Guardian avait utilisé frauduleusement un papier à lettres à l'en-tête de la Chambre des communes pour obtenir des informations », raconte Jean-Claude Sergeant, professeur à la Sorbonne, spécialiste des médias britanniques. Adrien Moss, correspondant RFI à Londres, voit une explication à la généralisation de ces pratiques préjudiciables à la presse « sérieuse » : « Aujourd'hui, les journalistes sont de plus en plus mobiles, explique-t-il. Ils commencent leur carrière dans la presse populaire et finissent au Guardian ou au Times, sans changer de pratiques journalistiques. D'après moi, « hacker » une boîte mail ou pirater une messagerie est aussi bien utilisé dans la presse dite sérieuse, que dans les tabloïds », affirme le journaliste.

Si les journalistes français n'hésitent pas à parler ouvertement des méthodes utilisées par leurs confrères britanniques, au Royaume-Uni, c'est une autre affaire. Seule une éditorialiste du Financial Times, Peggy Hollinger, a accepté de s'exprimer. Elle porte un regard angélique sur la question: « Je n'ai jamais entendu parler de telles pratiques, ni dans mon quotidien ni dans les

autres grands quotidiens britanniques ».

Les journalistes ne se bousculent pas pour évoquer le scandale des écoutes téléphoniques. Beaucoup répondent par la positive à la demande d'interview puis se rétractent soudainement à l'évocation du sujet. En Grande-Bretagne, il semble que le scandale des écoutes téléphoniques soit un sujet tabou. C'est compréhensible, car comme le déclarait Mathew Paris, chroniqueur au Times, dans une interview au [Monde](#) : « ces pratiques journalistiques relèvent de la routine ».

APPRENDRE À HACKER À L'ÉCOLE ?

Pirater une boîte vocale ou mettre sur écoute les sujets de son enquête, ces méthodes semblent être tellement utilisées outre-Manche qu'elles seraient même enseignées dans le cadre du master de journalisme d'investigation de la City University de Londres. Encore une fois révélatrice de la crispation que suscite le sujet, les deux versions discordantes données par deux journalistes de renom des deux côtés de la Manche. L'un, David Leigh, oeuvre au Guardian et donne des cours de journalisme d'investigation à la City University. L'autre, Virginie Malingre, est française et travaille pour le journal le Monde.

Qui croire ? Dans un article publié le 15 juillet 2011, Virginie Malingre révèle que [David Leigh enseigne à ses étudiants](#)

la manière de pirater une boîte vocale, « avec précaution ». Au téléphone, celle-ci confirme avoir recueilli les témoignages de plusieurs étudiants de la City University à ce propos. Contacté par mail, David Leigh refuse d'évoquer le sujet et ne répond que deux phrases cinglantes : « I do NOT teach my pupils at City University to use these methods and I do NOT use such methods myself... * » Difficile alors de démêler le vrai du faux. Une chose est certaine, le sujet est source de crispation dans les rédactions britanniques.

Jack Hewson, étudiant en master de journalisme d'investigation à la City University, évoque la question de l'enseignement de techniques illégales à l'université. « Personne ne nous encourage à pirater un téléphone. On nous apprend juste quelles méthodes sont légales et celles qui sont illégales. On nous incite à réfléchir à notre position éthique sur ce sujet », développe-t-il. Enseigner à des étudiants en journalisme que pirater une boîte vocale est interdit par la loi, voilà qui est déjà lourd de sens.

L'étudiant poursuit: « Personnellement, je ne vois aucun inconvénient à « hacker » une boîte vocale pour révéler une affaire dont l'intérêt public est important. Si Nick Davies avait piraté un ou deux téléphones pour faire sortir le scandale des écoutes de News of the World, je ne le lui aurai pas reproché ». Une déclaration révélatrice de la facilité de certains journalistes britanniques à franchir la frontière de l'illégalité.

Jusqu'à présent, les scandales d'écoutes téléphoniques qui ont éclaté en Grande-Bretagne portaient principalement sur des hommes politiques ou des peuples. « Les lecteurs ont toujours été friands des affaires de coucherie et d'adultères publiées dans les canards, peu importe les moyens utilisés par les journalistes pour les révéler », explique Adrien Moss. « Mais cette fois-ci, le piratage concerne une honnête citoyenne, victime d'un meurtre et qui plus est une gamine de 13 ans. Les gens ordinaires ont immédiatement été scandalisés par cette révélation et l'opinion publique s'est retournée contre les journalistes de News of the World ».

Il faut dire qu'au Royaume-Uni, la notion de protection de vie privée est récente. Si une affaire est d'intérêt général, les journaux la publient et la justice est souvent moins regardante qu'en France sur les moyens utilisés par les journalistes pour la publier. « Au Royaume-Uni, cette notion n'a été inscrite dans le droit qu'en 1998, rappelle Jean-Claude Sergeant. Dans les affaires de diffamation, la justice britannique a souvent plus facilement tranché en faveur de la liberté d'expression que de la protection de la vie privée ».

DES POUNDS CONTRE UNE INFO

Autre pratique journalistique distincte: le monnayage d'informations. Outre-Manche, la pratique est courante, et semble moins politiquement incorrecte qu'en France. « Monnayer une information se fait beaucoup ici. De mon côté, j'ai été payé à chaque fois que je donnais une information à des collègues britanniques », confesse Adrien Moss. En France, ça ne se fait pas, mais en contre-partie, la plupart des interviews est accordée à des fins publicitaires », conclut le journaliste. Pour ne citer qu'une affaire, il est de notoriété publique que le Daily Telegraph n'aurait pu sortir l'affaire des notes de frais des parlementaires britanniques sans avoir accès à certains fichiers obtenus contre paiement.

Jeudi 3 novembre, le scandale des écoutes téléphoniques a pris une nouvelle dimension. La police britannique a revu à la hausse le nombre de personnes qui auraient pu être espionnées par News of the World. Elles seraient près de 6000 à avoir pu être placées sous écoutes par le tabloïd.

*Ministre du budget conservateur condamné à 18 mois de prison pour parjure et soupçonné d'avoir eu des liens d'affaires et d'amitié avec la famille royale Saoudienne et effectué une vente d'arme vers l'Iran en 1988, malgré l'embargo.

* Je n'enseigne pas de telles méthodes à mes étudiants et je ne les utilise pas non plus moi-même.

REGARDS FRANÇAIS SUR LE JOURNALISME D'INVESTIGATION

Dociles et sages, les journalistes d'investigation français ? Une chose est sûre, certaines méthodes « tolérées » en Grande-Bretagne : piratages de boîte mail, écoutes téléphoniques... Semblent moins habituelles en France.



Georges Charrière, fait-diversier au Courrier Picard, révèle bien la différence culturelle entre le journalisme britannique et son pendant français : « Je ne me considère ni comme un justicier ni comme un flic et encore moins comme un redresseur de torts », déclare-t-il.

Fabrice Arfi, journaliste d'investigation à Mediapart, nuance : « en terme de jurisprudence, une

preuve, fuisse-t-elle obtenue de manière illégale, reste une preuve. C'est pour cette raison qu'une fois que nous avons eu devant nous les enregistrements effectués par le majordome sur sa patronne Liliane Bettencourt (à l'origine de l'affaire Woerth-Bettencourt, NDLR), nous n'avons pu faire autrement que de les publier. Tout en effectuant, bien sûr, le travail de recoupement et de vérification nécessaire ».

L'HYPOCRISIE FRANÇAISE

Pourtant, certains médias français ont déjà publié des écoutes téléphoniques effectuées dans un cadre judiciaire. Ce que dénonce Nicolas Beau, ancien journaliste au Canard Enchaîné et co-fondateur de Bakchich : « Je trouve que les français sont assez hypocrites. Ce qui me choque dans les écoutes téléphoniques, c'est l'atteinte à la vie privée. Il me paraît tout aussi révoltant de publier des écoutes judiciaires, comme l'a fait Mediapart avec les enregistrements du majordome, que de pirater soi-même une boîte vocale ».

Seul écart avoué unanimement par les journalistes, même s'ils le condamnent théoriquement : l'usurpation d'identité. Georges Charrière raconte ainsi avoir caché son identité à deux reprises, dans une boîte de nuit qui n'acceptait pas les Maghrébins et dans un bistrot où le barman était accusé de faire le salut hitlérien devant ses clients. Fabrice Arfi admet également y avoir eu recours, à une occasion : « Je travaillais à Lyon et j'enquêtais sur un prêtre pédophile. J'avais demandé à quelqu'un de travestir son identité pour obtenir le lieu de résidence de ce prêtre. Nous lui avons envoyé une fausse lettre recommandée ». Quant à Nicolas Beau, il se rappelle avoir dissimulé son identité lors de deux enquêtes : « Une fois, je travaillais au Monde et j'enquêtais sur une société qui rackettait les personnes âgées dans les banlieues. Je m'étais fait passer pour un jeune étudiant pour me faire embaucher par la société. La seconde fois, j'enquêtais sur Tiberi et je m'étais présenté comme un journaliste du Figaro alors que je travaillais pour Libération. »

Le 6 octobre dernier, la Cour de cassation a jugé illégitime la publication des enregistrements pirates de Liliane Bettencourt par Le Point et Mediapart. A l'opposée de leurs homologues britanniques, les juges français sont bel et bien du côté de la protection de la vie privée.